

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**



Compte rendu affiché le **01 AVR. 2021**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_020

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET  
ADHÉSION AU  
CONSERVATOIRE DES  
COLLECTIONS  
VÉGÉTALES  
SPÉCIALISÉES (CCVS)

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY  
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **01 AVR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900360-20210329-D2021\_020-DE**

Rapport de : Côme TOLLET

Créée en 2011 par la Ville de Caluire et Cuire avec l'accompagnement scientifique de la Société Française des Roses, la Roseraie botanique de Saint-Clair concentre l'essentiel de l'histoire entre les rosiers sauvages et les rosiers domestiqués.

Implantée sur environ 2 hectares, cette roseraie est composée de 216 placettes. Elle présente à ce jour 160 formes sauvages de roses et 56 espèces de roses hybrides.

Dès 2018, compte tenu de l'intérêt touristique, sociétal et scientifique de ce site, la Ville a choisi de compléter la collection en introduisant 35 nouvelles espèces.

Elle souhaite aujourd'hui faire reconnaître ce site d'exception au titre de conservatoire de patrimoines génétiques à l'origine des roses modernes.

Pour cela, la Ville doit candidater au Conservatoire des Collections Végétales Nationales Spécialisées (CCVS) pour labelliser sa collection. La Société Française des Roses accompagne la Ville dans son dossier de candidature afin de préciser la richesse taxonomique de la collection, ses conditions de gestion, d'étiquetage et de pérennité ainsi que le mode de tenue de son fichier.

Avant toute candidature, il est indispensable d'adhérer au CCVS.

Il est donc proposé que la Ville adhère au CCVS pour un montant de 80 €, en vue d'une future soumission de la Roseraie de Saint Clair à la labellisation du CCVS, pour un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

(2 conseiller(s) municipal(aux) ne prend(ent) pas part au vote).

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville au Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion au CCVS,
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur le compte nature 6281 fonction 820.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

01 AVR. 2021

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.